

**République française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de Rosis**



**Conseil Municipal**  
**Séance du 13 Avril 2007 à 20 h 30**

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Bernadette PINATON - Eric NAUTRE - Gérard LUNA - Monique DELMAS - Michel CANOVAS - Martine CANDEL - Patrick BONNEL - Germain FARENC - Moïse ROQUES

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** E.NAUTRE.

**1 - REVISION DES 3 TAXES LOCALES (T.F-TFNB – TH)**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil dans le cadre de la préparation du B.P 2007, de procéder à la révision des taux d'imposition de 2007.

Il indique que soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la perte de la TP, il y a lieu d'envisager d'augmenter fort modestement les bases des taxes de 2 %, ce qui porte la **Taxe d'Habitation. de 5,69%, à 5,80%** , la **Taxe Foncière (Bâti) de 8,14% à 8,30%**, la **Taxe Foncière ( Non Bâti ) reste inchangée à 77,78%**, représentent un produit fiscal attendu de **35 028 €**

Il précise que le produit fiscal attendu, il faut bien en convenir, est certes fort modeste, mais une augmentation beaucoup plus sensible ne générerait pas pour autant des ressources de nature à favoriser des investissements nouveaux mais défavoriserait les plus modestes d'entre nous.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et de passer au vote.

Avis du Conseil:

***Le conseil unanime émet un avis favorable à la réactualisation des 3 taxes locales à hauteur de 2%***

**2 - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire demande à la doyenne d'âge de présenter le Compte administratif de la commune qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	<b>25 363, 72 €</b>
Recettes d'exploitation :	<b>32 092, 26 €</b>
Excédent 2005:	<b>951, 74€</b>
Excédent 2006:	<b>7 680, 28€</b>
Excédent global :	<b>8 632, 02€</b>
Dépenses d'investissement :	<b>23 586, 48 €</b>
Recettes d'investissement :	<b>42 557, 98 €</b>
Déficit d'investissement 2005 :	<b>21 641, 04 €</b>
Excédent d'investissement 2006 :	<b>18 971, 50 €</b>
Déficit global :	<b>2 669, 54 €</b>

La doyenne d'âge demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Vote du Conseil:

***Le conseil unanime adopte le CA 2006.***

### 3 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2007

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'examen et le vote du B.P 2007 qui est le dernier de cette mandature.

Il indique que bien qu'en équilibre, il sera difficile d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées. Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	194 622 , 00 €
Recettes de Fonctionnement	:	194 622 , 00 €

Dépenses d'investissement	:	25 395 , 00 €
Recettes d'investissement	:	25 395 , 00 €

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du conseil :

***Le conseil unanime adopte le BP 2007 communal***

### 4 - REACTUALISATION DE LA REDEVANCE COMMUNALE DE L'EAU

Monsieur le Maire suggère aux membres du conseil, de maintenir la participation communale au budget de l'eau, afin de ne pas pénaliser trop lourdement les usagers des réseaux potables communaux, non desservis par « la source Foncaude » et de n'intervenir sur le budget que si des interventions non programmées sur le réseau se font jour .

Il propose cependant, compte tenu des augmentations récurrentes des frais d'analyses, de l'achat de bouteilles d'eau minérale lorsque les sources ne correspondent pas aux normes exigées et autres interventions, de réviser la redevance.

Il propose de réactualiser le montant de la redevance **de 5 € soit 135 €** et demande au conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

***Le conseil unanime émet un avis favorable à la réactualisation du prix de l'eau .***

### 5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DE L'EAU POTABLE

Mme La Doyenne d'âge propose aux membres du conseil, l'examen et le vote du compte administratif du Maire qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	25 363, 72 €
Recettes d'exploitation :	32 092, 26 €

Excédent 2005:	951, 74 €
Excédent 2006:	7 680, 28 €
Excédent global :	8 632, 02 €

Dépenses d'investissement :	23 586, 48 €
Recettes d'investissement :	42 557, 98 €

Déficit d'investissement 2005 :	21 641, 04 €
Excédent d'investissement 2006 :	18 971, 50 €
Déficit global :	2 669, 54 €

La doyenne d'âge demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Vote du Conseil:

***Le conseil unanime adopte le CA.2006***

### 6 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007 DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'examen et le vote du B.P.2007 qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	33 851,00 €
Recettes d'exploitation :	33 851,00 €

Dépenses d'investissement :	24 000,00 €
Recettes d'investissement :	24 000,00 €

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du conseil :

***le conseil unanime adopte le Budget primitif communal .***

**7 -****COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU CCAS**

Mme La Doyenne d'âge propose aux membres du conseil, l'examen et le vote du compte administratif du Maire du CCAS qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	<b>0,00 €</b>
Recettes de Fonctionnement	:	<b>0,00 €</b>
Excédent 2005	:	<b>615,65 €</b>
Résultat 2006	:	<b>0,00 €</b>
Excédent global	:	<b>615,65 €</b>

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du conseil :

***Le conseil unanime adopte le CA du CCAS***

**8 -****EXAMEN ET VOTE DU B.P 2007 DU CCAS**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'examen et le vote du B.P. du CCAS 2007. Il indique que bien que fort modeste, ce budget va néanmoins permettre de subvenir à l'indigence d'une famille de notre commune . Il se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	<b>615,00 €</b>
Recettes de Fonctionnement	:	<b>615,00 €</b>

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir passer au vote.

Avis du conseil :

***Le conseil unanime adopte le BP 2007 du CCAS***

**9 -****COMPTE ADMINISTRATIF DES POMPES FUNEBRES 2006**

Monsieur le Maire demande à la doyenne du conseil de proposer aux membres du conseil l'examen et le vote du C.A des Pompes Funèbres qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	<b>168,50 €</b>
Recettes de Fonctionnement	:	<b>0,00 €</b>
Excédent 2005	:	<b>2 165,74 €</b>
Déficit 2006	:	<b>168,50 €</b>
Excédent global	:	<b>1 997,24 €</b>
Dépenses d'investissement	:	<b>0,00 €</b>
Recettes d'investissement	:	<b>0,00 €</b>
Excédent 2005	:	<b>187,57 €</b>
Résultat 2006	:	<b>0,00 €</b>
Excédent global	:	<b>187,57 €</b>

La doyenne d'âge demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Vote du conseil :

***Le conseil unanime adopte le CA 2006 des Pompes funèbres***

**10 -****EXAMEN ET VOTE DU BP 2007 DE POMPES FUNEBRES**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil qu'il s'agit du dernier BP des pompes funèbres dont le résultat de l'exercice sera transféré à terme au Budget communal, compte tenu que la commune n'exerce plus cette compétence. Il se présente ainsi qu'il suit.

Dépenses de fonctionnement	:	<b>1997,00 €</b>
Recettes de Fonctionnement	:	<b>1997,00 €</b>
Dépenses d'investissement	:	<b>187,00 €</b>
Recettes d'investissement	:	<b>187,00 €</b>

Il demande aux membres du conseil d'examiner ce budget et de bien vouloir passer au vote.

Vote du conseil

***Le conseil unanime adopte le B.P des Pompes Funèbres***

## 11 - CARRIERE CARMINATI - TRANSFERT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que par arrêté Préfectoral 2007 - 1- 289, la SAS Granier industrie de la pierre est autorisée à se substituer à la société Carminati et fils, pour l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de gneiss située sur le territoire de la commune, au lieu dit « carrière et Bertenas ».

Il indique que l'emprise de la carrière concerne une partie de la parcelle cadastrée section D n° 532, pour une partie d'une superficie totale autorisée de 1ha 98a.

Il précise également qu'une modification du bail commercial de la SAS Granier intégrant les dispositions du bail commercial de l'entreprise Carminati, va être établi.

Avis du conseil :

## 12- CHANGEMENT de SIEGE DU S . M . D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA MARE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que lors de la dernière séance du conseil syndical, il a été répondu favorablement à la requête du Président, de transférer le siège du syndicat de la mairie de Villemagne à celle d'Hérépian.

Il propose donc aux membres du conseil, d'émettre un avis sur ce transfert de siège qui été accepté par les deux communes concernées et d'en délibérer.

Avis du conseil :

## 13 - CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'état d'avancement de notre site internet en cours de création.

Il indique qu'en lien avec l'informaticien chargé du dossier, nous travaillons avec la conseillère chargée du tourisme, à l'approvisionnement de documents nécessaires à la construction du site, que nous voulons informatif, communicatif et de surcroît, en lien avec tous nos prestataires, professionnels du tourisme et toutes les autres structures ou personnes « ressource » environnantes.

Il indique que le site devrait être opérationnel, courant mai 2007.

Avis du conseil

## 14- ANDABRE - PROJET D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil de l'avancement du projet d'assainissement du village d'Andabre dont le dossier a été adressé au conseil général et à l'agence de l'eau avec le soutien du SM de la vallée de l'orb (dans le cadre du contrat rivière d'orb).

Il indique que le conseil général vient d'attribuer la subvention concernant le projet de transport et de raccordement au réseau et accepté qu'il soit réalisé en une seule tranche.

Ce dossier a bénéficié d'une aide maximum de 80% du montant total H.T.

Il indique qu'en ce qui concerne la station d'épuration qui a fait l'objet d'une demande d'aide particulière, sa construction et la réalisation du champ d'épandage en roseaux, feront l'objet d'une tranche de travaux supplémentaires en 2009.

Avis du conseil :

## 15 - PANNEAUX DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc vient d'attribuer gracieusement à toutes les communes du parc deux panneaux d'identification qui doivent être installés aux entrées de village.

Il propose donc qu'un panneau soit installé à **l'entrée d'Andabre** côté St-Gervais sur Mare, l'autre à **l'entrée du hameau de Rosis**, côté « ferme fond Douce ».

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition.

Avis du conseil :

## 16 - COMMUNAUTE DE COMMUNES - EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN S.P.A.N.C

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que dans le cadre de la compétence assainissement autonome qui lui a été confiée, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a créé un **Service Public d'Assainissement Communal (SPANC)** pour assurer le contrôle des installations de réseaux non collectifs (fosses septiques).

Il précise que la loi de 92 fait obligation à chacun des propriétaires d'être en conformité avec ses installations afin de ne pas générer de pollution.

Il indique que la communauté de communes vient de recruter un technicien SPANC qui sera chargé en lien avec un cabinet privé du suivi de chantiers.

Avis du conseil :

## 17- AIDE SOCIALE COMMUNALE DE SOLIDARITE (délib)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil d'un cas social qui affecte une famille qui réside sur notre commune, qu'un évènement particulièrement douloureux vient de frapper, la plongeant dans un profond désarroi.

Il précise que cet état d'indigence, que grève une dette générée par la perte d'un membre de la famille, empêche ce chef de famille, père de trois enfants, qui bien qu'actuellement salarié dans le cadre d'un contrat précaire et révocable qui se termine fin avril, éprouve d'énormes difficultés à vivre dignement.

Il indique que nous ne pouvons rester insensibles à la détresse de cette famille et propose aux membres du conseil à titre exceptionnel, de contribuer au règlement de ce dossier.

Il propose au membre du conseil d'examiner cette proposition et d'en débattre afin de savoir sous quelle forme de soutien la commune peut s'engager.

Avis du conseil :

## 18 - DOUCH - MAISON DU MOUFLON - AMENAGEMENT DU PARKING (délib)

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil du résultat de la mission de maîtrise d'œuvre confiée **au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du conseil général de l'Hérault (CAUE),** qui nous a présenté en présence d'un technicien de la communauté, le cahier des charge pour la requalification paysagère du parking de douch en aire d'accueil.

Il indique que la maison du mouflon et du caroux réalisée par la communauté est un bâtiment destiné à l'accueil du public, qui engendrera sans nul doute, un apport supplémentaire d'usagers, qu'il faudra mieux accueillir et qu'il a lieu de favoriser un stationnement des véhicules de façon plus ordonnée, sachant que le stationnement est interdit dans le village.

Il propose aux membres du conseil, afin de mieux intégrer cette aire dans son environnement, d'offrir un accueil de meilleure qualité, en réalisant des aménagements simples, mais pérenne et une meilleure gestion de la topographie et des eaux pluviales.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux qui comprend le coût des travaux et le coût du mobilier (tables, panneaux...) est fixée à **20 000 €**, ce qui représente une somme importante qui va nécessiter la recherche de financement auprès des institutions compétentes.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation d'engager toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier qui sera suivi et par la communauté et par le CAUE de l'Hérault.

Avis du conseil :

## 19 - ANDABRE - VOIRIE RURALE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier qu'un de nos administrés vient d'adresser à Michel Canovas, conseiller Municipal secteur d'Andabre, lui demandant la réalisation de travaux de voirie afin de lui permettre d'accéder au plus près de son habitation.

Il précise que la personne concernée indique que l'état actuel de ce chemin en terre battue, rend difficile l'accès à ses dépendances et qu'il serait bon que la commune envisage la réalisation de travaux de restauration.

Le Maire propose aux membres du conseil l'examen de cette requête et d'en délibérer

Avis du conseil :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'en prévision de la reconstruction du pont de Rosis, les travaux de restauration et de re profilage de l'ancienne route départementale qui relie les avels au col de madale vont débiter prochainement.

Il indique en outre, qu'un appel d'offre vient d'être lancé par l'agence départementale pour la réparation du mur de soutien de la route à l'entrée du hameaux de Douch. Les travaux devraient commencer dès cet été.

Avis du conseil :

## 21 - LE CROS – CESSION DE TERRAIN A TITRE GRACIEUX (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la requête formulée par M & Mme VIDAL jean, résidents du hameau du Cros qui souhaitent dans le cadre de la restauration de son habitation acquérir une parcelle de terrain communal qui jouxte son habitation.

Il Indique que cette parcelle de terrain d'une superficie de **22 ca**, qui n'à aucune valeur marchande, va favoriser et permettre un meilleur accès à l'habitation de cette famille.

Il propose donc la cession de cette parcelle cadastrée **H 340** dans le hameau, pour l'euro symbolique, à charge pour les preneurs de supporter tous les frais notariés inérents à cette cession.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir émettre un avis et d'en délibérer.

Avis du conseil :

## 22 - DOUCH – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU CAPTAGE DE LA SOURCE AEP (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'état d'insalubrité du captage de la source qui alimente en eau potable la colonie et le hameau de Douch et qui a été affectée à plusieurs reprises par des pollutions bactériennes, nécessite des travaux d'entretien.

Il indique donc, qu'il y a lieu de planifier, une première tranche ferme, pour réaliser les travaux sur le captage, une deuxième tranche conditionnelle, pour relier la source de la colonie de Douch au réseau de la source de perpignan de la Grave et une troisième tranche conditionnelle pour alimenter Rosis avec un tuyau d'alimentation provisoire, à même le sol dans le caniveau.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du conseil :

## 23 - LA FAGE - PROJET DE RESTAURATION DU MOULIN A EAU

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil que le dossier déposé auprès du conseil général vient d'obtenir une subvention de **15 000 €**.

Il indique qu'il y a lieu de remercier et de se féliciter des services du conseil général qui répondent toujours présents à nos demandes d'aides financières.

Il précise cependant, que compte tenu du montant de la dépense globale du projet ( 55 0000 €) , il y a lieu de chercher d'autres partenaires, tels la Région la fondation du patrimoine et autres institutions qui soutiennent ce type de projet.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation d'adhérer à la fondation du Patrimoine et de déposer de nouveaux dossiers aux services institutionnels concernés.

Il invite les membres du conseil à bien vouloir examiner et se prononcer sur ces propositions.

Avis du conseil :

## 24 - ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir être présents dans leur bureau de vote respectifs à l'occasion des 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> tour des élections présidentielles, suivant un planning qu'il y a lieu de mettre en place dès à présent.

- La présidence du bureau de vote de la 1<sup>ère</sup> Section sera assurée par le Maire, assisté de son adjointe, des conseillers municipaux de cette section et de la secrétaire.

- La présidence du bureau de la 2<sup>o</sup> section sera assurée par le 1<sup>er</sup> adjoint, assisté des conseillers municipaux de cette section.

Pour information du conseil :

25-

## 12° RALLYE DE L'ESPINOUSE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l' **ASAH** sollicite l'autorisation d'organiser un rallye automobile intitulé, **12° Rallye National de l'Espinouse**, comptant pour la coupe de France des rallyes 2ème division, qui se déroulera **les 7 et 8 juillet prochains** sur le territoire de notre commune en lieu et place de celui du **3 et 4 mars** dernier, annulé sur décision préfectorale.

Il propose aux membres du conseil de bien vouloir émettre un avis sur le déroulement de cette épreuve sportive.

Avis du conseil :

26-

## PARCOURS DE SANTE LES RIVES DE LA MARE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les affiches installées sur les panneaux d'identification du parcours de santé « les rives de la Mare » nécessitent d'être remplacées.

Il indique qu'un devis a été sollicité auprès de l'ONF pour le renouvellement de ses affiches et que contact a été pris avec les maires des communes concernées par le parcours de santé, pour qu'ils participent à part égale à l'acquisition de ses affiches.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au remplacement des affiches.

Avis du conseil :

27-

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC

### *La redevance des ordures ménagères en baisse !!!*

***Le Maire a le plaisir d'informer les membres du conseil et nos administrés, de la baisse de 20 € sur le montant de la redevance 2007, qui s'élèvera donc à 180 €***

***Cette baisse sensible, qui fait suite à celle de l'an dernier, baissera à nouveau pour l'exercice 2008, jusqu'à ce que nous soyons au même niveau que les autres communes de la communauté.***

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commission environnement a proposé de réactualiser le montant **des redevances spéciales**.

Restaurant : 3€/couvert (capacité de la salle)

Gîte de groupe : 6€/personne

Chambre d'hôtes : 12€/chambre

Colonie : 6€/groupe

HLL.Gîte : 10€ lit

Pour information du conseil :

Le Maire

Jacques MENDES